

**Règlement Intérieur ESSHA Judo**  
**Entente Sportive Segré Haut-Anjou Judo**  
**2023**

Le présent règlement est en accord avec le règlement intérieur de la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA). Il a pour but de fixer divers points pour la bonne marche du club. Il est affiché au dojo et remis lors de l'inscription ou envoyé par mail à chaque adhérent qui s'engage à le respecter.

**Attitude au Dojo**

Les pratiquants et les spectateurs, enfants comme adultes, se devront d'appliquer les règles élémentaires suivantes dans le dojo:

- Respecter les lieux,
- Respecter les autres par une attitude convenable, polie, et une retenue de langage (vocabulaire et éclats de voix inconsiderés),
- Respecter le déroulement des cours en évitant bruits et mouvements en dehors du tatami (surtout pour les jeunes enfants),
- Respecter les horaires. Les pratiquants se présentent un peu avant le cours afin d'être prêts à l'heure. Si l'on est en retard, il est courtois de s'en excuser auprès de l'enseignant, et d'en justifier les causes,
- Se respecter soi-même en respectant les autres, par une bonne hygiène corporelle, et en ne circulant pas pieds nus en dehors du tatami.

Les membres du club s'engagent à respecter le matériel et les personnes. Ils appliquent le code moral du judo : la politesse, le courage, la sincérité, l'honneur, la modestie, le respect, le contrôle de soi, l'amitié.

**Tenue et hygiène**

Le pratiquant (Judo, Ju-Jitsu, Ne-Waza) doit porter un judogi blanc et propre. Le port d'un t-shirt blanc, sous la veste du judogi, est recommandé pour les personnes de sexe féminin. Le port de zoris, claquettes ou sandales est obligatoire entre les vestiaires et le tatami.

Les ongles doivent être propres et coupés, les cheveux longs attachés et les bijoux retirés avant le cours (bagues, colliers, boucles d'oreilles, piercings et montres).

Il est conseillé de ne pas laisser de sacs de sport dans les vestiaires mais de les ramener dans le dojo.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de bijoux ou objets de valeur durant les cours.

**Horaires des cours**

La grille horaire des cours est définie chaque année en fonction de la disponibilité des enseignants. Elle est affichée au secrétariat et mise en ligne sur le site Internet du club.

**Tarifs licences et cotisations**

Avec l'objectif du plus strict équilibre financier, l'aide de la Municipalité et des Parrains-Judo, le Comité Directeur du club établit chaque année le montant des cotisations.

L'adhésion au club comprend : la licence-assurance FFJDA, la cotisation pour les cours, la cotisation au Comité départemental et du Comité Régional. Le détail des différents montants est affiché au secrétariat.

La licence et la cotisation doivent être réglées à l'inscription pour la saison en cours. Les espèces, chèques, chèques-vacances, coupons-sport ANCV sont acceptés. Le règlement par chèque peut être effectué en 2 ou 3 fois.

La licence couvre les adhérents contre les accidents qui pourraient survenir pendant les séances de judo, mais n'est pas une assurance personnelle contre les accidents qui pourraient survenir en dehors des séances. Une assurance complémentaire peut être souscrite. En faire la demande au club.

Aucun remboursement de cotisation ou de licence ne pourra être sollicité auprès du club, sauf cas exceptionnels et après validation du bureau.

**Réinscription**

L'inscription au club n'est pas automatique chaque année. Il est nécessaire de se réinscrire l'année suivante.

**Certificats médicaux**

En fonction des directives gouvernementales (2023) qui peuvent évoluer, chaque **nouveau licencié majeur** devra présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la discipline pratiquée datant de moins d'un an. La mention "apte à la pratique en compétition" est nécessaire pour participer aux animations et championnats. Chaque **nouveau licencié mineur ou ancien licencié majeur** devra renseigner entre chaque renouvellement le questionnaire de santé "QS-SPORT" et attester avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du questionnaire. Une réponse positive à une des rubriques entraîne la nécessité de présenter un certificat médical. Aucun licencié ne sera autorisé à monter sur le tatami sans valider ces exigences.

Pour participer aux compétitions FFJDA un passeport Judo est nécessaire. Dans ce passeport, sont notés les grades et sont collés les timbres de licence sur lequel la mention du certificat médical est apposée.

**Fonctionnement**

Le club n'est pas responsable des enfants en dehors des horaires de cours. Les parents sont responsables de leurs enfants dans les vestiaires et jusqu'à l'arrivée de l'enseignant sur le tatami. Par souci de sécurité, les parents s'assureront de la présence du professeur du club avant de repartir. Il est conseillé aux parents de venir reprendre leur enfant dans le dojo.

**L'Alliance Maine et Loire Judo**

L'ESSHA JUDO fait partie d'une famille de clubs, l'AML JUDO avec les clubs de Judo des PONTS DE CÉ, ANDARD-BRAIN et TRÉMENTINES.

Afin d'optimiser nos résultats sportifs et de pouvoir permettre à nos licenciés de participer aux compétitions par équipes, les élèves des cours susceptibles d'être engagés dans des compétitions sont licenciés AML JUDO. Les autres adhérents et les membres du Comité Directeur sont licenciés à l'ESSHA JUDO.

**Passages de grades**

Le contenu des cours est préparé par la commission technique du club sous la direction du directeur technique. Les élèves qui suivent régulièrement ces cours reçoivent les apports techniques qui leur permettent de se présenter aux passages de grades lorsqu'ils pensent être prêts.

Un grade (couleur de ceinture en Judo Ju-Jitsu) se définit en fonction de plusieurs critères expliqués en détail dans la progression proposée au secrétariat et représentés par des ceintures de couleur ou bicolors attestant les connaissances et compétences du grade demandé.

Pour les enfants, l'enseignant organise des passages d'unités de valeur. Pour les adultes, il s'agit d'en faire la demande au professeur en début de cours et après avis favorable du professeur.

**Stages**

Lors des congés scolaires, les pratiquants sont invités à participer à des stages dont les objectifs sont définis sur des documents transmis lors des cours :

- découvrir, s'initier pour les débutants, se perfectionner, approfondir ses connaissances, étudier.
- permettre le regroupement des élèves de tous les clubs de notre école.
- passer des unités de Valeur (UV), parties de grades.

La participation à ces stages est un complément au travail effectué en cours. L'inscription aux stages n'est pas obligatoire. L'élève qui ne participe pas à ces stages n'est aucunement pénalisé par rapport à la progression puisque celle-ci est étudiée en cours. Cependant, logiquement, l'élève qui participe aux stages progresse plus rapidement. Ces stages sont un plus pour les pratiquants. Un diplôme de participation sera remis à chaque participant.

L'inscription à ces stages n'implique, cependant, en aucun cas d'être reçu à l'unité de valeur demandée. Il sera demandé une participation financière pour chaque stage. Notre club prend en charge une partie des frais.